



DÉCLARATION LIMINAIRE DU CSA DU 5 SEPTEMBRE 2024

Madame la Présidente,

A la rentrée 2023, il était annoncé un budget exceptionnel dépassant les 10 milliards d'euros alloué au Ministère de la Justice. Nous avions pressenti que les SPIP ne seraient pas prioritaires et resteraient une fois de plus les parents pauvres de la justice.

Le 14 août 2024, quatre organisations syndicales de la PJJ ont été à l'initiative d'un mouvement de grève pour dénoncer une importante coupe budgétaire d'environ 1,5 millions d'euros. Cela vient faire le parallèle avec les consignes d'austérité qui fleurissent depuis ce début d'année dans les SPIP également. Le SPIP 54 ne fera pas exception et notre crainte se trouve à ce jour confirmée. Effectivement, par mail en date du 26 août, l'ensemble des agents du 54 ont été informés de restrictions budgétaires touchant plusieurs domaines d'intervention et venant impacter de plein fouet les missions des SPIP.

Ainsi les différents services se sont vus imposer des coupes budgétaires dans le domaine de la culture notamment. Les services ont été informés que les actions devaient être suspendues pour tout ce qui avait été programmé jusqu'à la fin de l'année, il se pourrait que les actions de cet été ne soient pas payées. Nous avons déjà eu à subir une coupe budgétaire de 40 % en début d'année et là, en cours d'année et malgré la programmation prévue en établissement, il est demandé de stopper purement et simplement certaines actions ! Cette décision a un impact considérable et vient pénaliser notre public, réduire à néant le travail en amont des coordonnateurs culturels, des CPIP en charge de la culture et des actions d'insertion. Ces choix budgétaires montrent également un réel manque de considération des intervenants culturels et associations d'insertion qui vont voir leurs projets suspendus.

Autre impact supplémentaire dans le domaine de la formation, où certaines ont été annulées purement et simplement en raison de cette baisse de budget.

Que penser de ces coupes budgétaires lorsque notre tant attendu logiciel PRISME se voit reporté de mois en mois pour tenter de le rendre opérationnel et donc en augmenter encore le coût, lorsque l'administration définit des priorités et maintient certains budgets (QPR, labellisation).

Nous avons habituellement connu des restrictions budgétaires, annoncées en début d'année, mais des restrictions du jour au lendemain, c'est inédit !

Ce jour, nous sommes également réunis pour un CSA dédié à la sécurité notamment et aborderons le livret sécurité de l'ALIP Nancy. Nous souhaitons vous faire remarquer le travail de qualité réalisé à ce titre. Nous espérons que les procédures décrites dans ce livret seront réellement mises en œuvre et ne resteront pas lettre morte. Pour rappel, la porte entre la salle d'attente et l'accès au SPIP du milieu ouvert est restée « ouverte » de début juillet à fin août 2024. Suite à ce problème de sécurité essentiel, les agents n'ont pas cessé de signaler ce point : inscription dans le registre hygiène et sécurité, signalement à l'assistante de prévention, mails à la direction. A ce jour 5 septembre 2024, quelle surprise de constater que ce problème a trouvé une solution le vendredi 30/08/2024 ! L'approche de ce CSA aurait-elle eu une incidence ou pure coïncidence ?

Durant deux mois ce problème a persisté malgré les relances des agents. Autre constat de cette latence, les fenêtres de la salle d'activités collectives du MO ont été enfin sécurisées en juin 2024. Faut-il vous rappeler l'incident survenu en février 2019 où une PPSMJ a ouvert ces fenêtres et lancé une table par la fenêtre, atterrissant dans la rue Poirel. Février 2019/ juin 2024 : le délai d'intervention est long, très long.

La sécurité reste un point essentiel dans les SPIP et doit être considérée comme une priorité. Le livret sécurité étudié aujourd'hui reprend les différentes situations pouvant être rencontrées et les procédures à mettre en œuvre. Nous espérons sincèrement que ce livret sera suivi d'effet et appliqué afin d'assurer à toutes et tous d'exercer dans des conditions sereines. Nous serons vigilants et ne manquerons pas de vous rappeler l'application de ces procédures, dans les plus brefs délais.

« Le plus difficile, c'est de décider d'agir. Le reste ne tient qu'à la persévérance. »

Amélia EARHART

Nous comptons sur votre persévérance pour rendre effectif les consignes de sécurité présentée dans ce livret, vous pouvez compter sur la nôtre pour vous demander de prendre des décisions et intervenir rapidement afin de ne pas exposer vos agents à des situations de mise en danger ou d'insécurité.

Les représentants CGT IP 54

Nancy, 5 septembre 2024